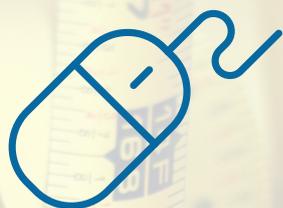


Le Séminaire  
**EVALUATION**  
**FÉFAUR 2020+**



**24 MARS 2020**  
Le séminaire du 24 mars  
se jouera en ligne !

# ÉVALUER LA FORMATION ET LE TRANSFERT DES ACQUIS



Le séminaire  
du 24 mars  
se jouera  
en ligne !

**790€HT**  
pauses et déjeuner inclus

1 journée «État de  
l'art» pour se former  
aux stratégies  
d'évaluation et de  
transfert des acquis

**POUR LES DIRECTIONS  
FORMATIONS-RH, MÉTIERS, DSI**  
(Entreprises & organismes de formation)

**Votre stratégie d'évaluation formation et  
de transfert des acquis à l'heure digitale**

- Enjeux et problématiques de l'évaluation et du transfert des acquis
- Indicateurs et TDB de la direction formation
- Modalités et architectures / Méthodes et technologies d'évaluation / transfert
- Engagements réciproques du nouveau partenariat formation-RH-business
- Perspectives ouvertes par l'usage des données et de l'IA
- Évaluation, transfert et AFEST
- Conditions de réussite et bonnes pratiques d'une stratégie d'évaluation / transfert

**Féfaur**

SÉMINAIRES

**Key notes, retours d'expérience, échanges  
avec les meilleurs experts et praticiens de l'évaluation**

ENJEUX - ACTEURS - MÉTHODES - OUTILS - MOYENS - BUDGETS

## Évaluer la formation est un impératif

Évaluer son impact sur les compétences individuelles et la performance collective, évaluer la satisfaction des apprenants sollicités par la multiplicité des offres de formation numérique, évaluer la bonne allocation des budgets de formation avant qu'ils soient remis en cause...

## Par où commencer ?

Une question cruciale qui embarque toutes les autres, pour les experts et praticiens qui interviendront au Séminaire Évaluation Féfaur 2020+, le 24 mars 2020 à Paris.

## Une compétence-clé de la Direction Formation

Décider de ce qui mérite (ou pas) d'être évalué, quand, avec quels outils... Choisir et mobiliser les parties prenantes dans un processus d'évaluation simple, utile, transparent, durable.

## Stratégies d'évaluation / transfert des acquis

À chaque entreprise / organisation sa stratégie d'évaluation, laquelle se décline forcément au pluriel. C'est à un tour d'horizon complet de l'évaluation que nous vous convions le 24 mars, avec ses principes directeurs et ses bonnes pratiques, ses réussites dont témoigneront les responsables formation présents.

Une journée que j'aurai le plaisir d'animer, hautement "vitaminée", allant à l'essentiel, favorisant les échanges... et de mise en application immédiate !

À bientôt !

Michel Diaz | Directeur associé, Féfaur |  
Département conseil & évaluation formation.

## LES INTERVENANTS



**Paul Bachy**  
Directeur  
ENOVATION



**Laurent Balagué**  
Président  
FORMETRIS



**Pierre Beauvils**  
Directeur de projet  
APAVE



**Patrice Bertrand**  
Directeur Associé  
EXPERQUIZ



**Céline Cussac**  
Directrice Learning and  
Development NATIXIS



**Elisabeth Desriac**  
Directrice du  
développement SYFADIS



**Magali Desson-Lacroze**  
Responsable Learning &  
Development NATIXIS



**Michel Diaz**  
Co-fondateur et Directeur  
associé FEFAUR



**Mathieu Heidsieck**  
Directeur du Développement  
XPTEAM



**Sarah Lenoir**  
Avocat Conseil  
OSBORNE CLARKE



**Christophe PICARD**  
Responsable SI  
Formation et Talent  
Management BPCE



**Xavier Voilquin**  
Director Training  
Operations EMEA  
MEDTRONIC

PRESSE ET  
ORGANISATION

**ELEARNINGLETTER**  
ACTUALITE & STRATEGIES DIGITAL LEARNING



**FocusRH**  
Actualité et Evolution des Ressources Humaines

## PARTENAIRES



**Féfaur**  
SÉMINAIRES

Féfaur est un leader européen du conseil indépendant en stratégie de formation / digital learning. Féfaur produit des analyses économiques et techniques qui font référence. Ses 3 séminaires annuels (Évaluation, Plateformes, Stratégies digital learning) sont suivis par des centaines de décideurs formation-RH. Michel Diaz, co-fondateur, est un des principaux influenceurs européens du secteur.

## PROGRAMME DE LA MATINÉE

8h30 Accueil



**Michel Diaz**  
Co-fondateur et  
Directeur associé  
FEFAUR

**9h00** 30mn

### Pratiques d'évaluation de la formation actuelles et à venir

- Enjeux de l'évaluation de la formation ; traduction dans les indicateurs et le tableau de bord des directions formation
- Pratiques et outils d'évaluation ; digitaliser pour répondre aux enjeux de l'évaluation ; solutions digitales d'évaluation
- Culture et stratégies d'évaluation ; les freins à lever



**Xavier Voilquin**  
Director Training  
Operations EMEA  
MEDTRONIC

**9h30** 20mn / 10mn d'échanges

### Leçons sur 2 objets prometteurs d'une stratégie d'évaluation en environnement "VUCA" : apprentissages comportementaux, apprentissages virtuels

- Comment évaluer la qualité et l'impact des apprentissages comportementaux - leçons pour la pratique de l'évaluation
- Comment évaluer les apprentissages virtuels ; l'évaluation comme condition de leur généralisation
- ROE, ROI de l'évaluation des apprentissages comportementaux / virtuels - notion de confiance



**Elisabeth Desriac**  
Directrice du  
développement  
SYFADIS

**10h00** 20mn / 10mn d'échanges

### De l'évaluation au management de la performance

- Individualiser : préconiser la bonne formation au bon moment
- Engager : favoriser l'ancrage des apprentissages et la formation en continu
- Performer : engager les managers et les collaborateurs dans l'évaluation des compétences et la gestion des objectifs en continu

10h30 Pause



**Christophe PICARD**  
Responsable SI  
Formation et Talent  
Management BPCE

**11h00** 20mn / 10mn d'échanges

### L'évaluation comme condition d'optimisation et d'efficacité du développement individuel des compétences dans le groupe BPCE

- Comment prendre en compte le profil de compétences des collaborateurs avant de lancer une campagne de formation
- Comment automatiser l'individualisation des parcours de formation pour éviter que les apprenants "décrochent"
- Objectifs pédagogiques / d'acquisition de compétences : bonnes pratiques de sensibilisation des apprenants
- Auto évaluation et aide au choix dans un dispositif de formation en libre-service



**Laurent Balagué**  
Président  
FORMETRIS

**11h30** 20mn / 10mn d'échanges

### Comment devenir une Entreprise Apprenante et favoriser le développement des compétences

- Entreprise Apprenante : un enjeu majeur pour le Learning et au-delà
- Evaluer de manière pragmatique la Learning Culture de l'entreprise et identifier les leviers d'amélioration
- Comment développer la formation informelle ?
- Comment prendre en compte la Learning Culture d'une population cible pour maximiser l'impact des actions de développement ?



**Sarah Lenoir**  
Avocat Conseil  
OSBORNE CLARKE

**12h00** 20mn / 10mn d'échanges

### Évaluation, Data, RGPD, propriété intellectuelle : petit vade mecum juridique à destination des responsables de formation

- Data collectées dans les outils / plateformes de formation : points de vigilance et limites d'exploitation (évaluation, individualisation des parcours de formation)
- Comment mettre la formation en conformité avec le RGPD
- Vos contenus e-learning vous appartiennent-ils ? Bonnes pratiques pour s'en assurer

## PROGRAMME DE L'APRÈS-MIDI

### Accueil



**Paul Bachy**  
Directeur  
ENOVATION

**14h00** 20mn / 10mn d'échanges

#### Comment aligner les compétences à court ou moyen terme avec la stratégie de l'entreprise

- Comment évaluer la formation pour développer les compétences dans écosystème digital learning / talent ouvert et intégré
- Règles et pratique de la conversation "coach-coaché(e)" dans l'évaluation amont et aval de la formation
- Comment créer et exploiter une "marketplace" des compétences internes pour fidéliser vos talents et les préparer aux emplois de demain



**Pierre Beauflis**  
Directeur de projet  
APAVE

**14h30** 20mn / 10mn d'échanges

#### Retour d'expérience sur la numérisation des évaluations de formation dans un secteur fortement réglementé

- Chantier école et évaluation en "mise en situation" des savoirs, évaluation des connaissances théoriques : enjeux et problématiques de l'évaluation à l'APAVE
- Comment améliorer la fiabilité des certifications et optimiser les coûts d'évaluation
- Comment déployer et généraliser le dispositif numérique d'évaluation ; l'exemple de l'habilitation électrique
- Impact de l'évaluation numérisée sur la pédagogie et l'engagement des formateurs



**Patrice Bertrand**  
Directeur Associé  
EXPERQUIZ

**15h00** 20mn / 10mn d'échanges

#### Comment faire de l'obligation d'évaluation une opportunité pour la formation

- Comment évaluer objectivement les connaissances acquises par les apprenants et déterminer la valeur créée par la formation
- Comment planifier les enquêtes portant sur l'évaluation des connaissances, et consolider l'ensemble des résultats avec un outil ad hoc
- Comment utiliser les tests d'évaluation pour assurer un continuum formation personnalisé à travers des séquences micro learning favorisant l'ancrage mémoriel et la mise en pratique des savoirs acquis
- Ingénierie d'évaluation : bonnes pratiques pour construire des évaluations pertinentes et fiables, mesure de qualité d'une base de questions

**15h30 Pause**



**Mathieu Heidsieck**  
Directeur du  
Développement  
XPERTEAM

**16h00** 20mn / 10mn d'échanges

#### Comment l'évaluation peut contribuer à l'émergence du manager coach et de l'organisation apprenante

- Rôle des évaluations et entraînements récurrents dans les différents types d'apprentissage
- Rôle du coaching terrain dans la performance globale des organisations
- Comment utiliser l'évaluation pour intégrer l'animation et le pilotage des compétences sur le terrain dans votre stratégie de formation
- Comment embarquer le futur manager coach dans ce processus, pour aller vers l'organisation apprenante



**Magali Desson-Lacroze**  
Responsable Learning &  
Development NATIXIS



**Céline Cussac**  
Directrice Learning and  
Development NATIXIS

**16h30** 20mn / 10mn d'échanges

#### Et si vous modélisiez votre stratégie d'évaluation à partir des formations linguistiques ?

- Le test linguistique avant et après la formation : du test individuel au "mapping" du patrimoine linguistique d'une entité
- Comment le test linguistique conduit les commanditaires et la Direction Learning & Development à partager une culture d'indicateurs business
- Comment utiliser les résultats du test pour produire des préconisations de formation optimisées / personnalisées
- Comment renforcer le transfert des acquis grâce à une communication éditorialisée autour de Let's stop Learning, let's start speaking !



**Michel Diaz**  
Co-fondateur et  
Directeur associé  
FÉFAUR

**17h00** 20mn / 10mn d'échanges

#### Votre Schéma Directeur d'Évaluation® 2020+

- Les principaux domaines du Schéma Directeur d'Évaluation®
- Comment renforcer l'engagement des managers / collaborateurs dans la formation et la mise en pratique en situation de travail ; lien avec l'AFEST
- Le rôle croissant de l'IA dans la stratégie d'évaluation ; quel positionnement pour la Direction Learning & Development
- Clôture du séminaire

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Pour vous inscrire, merci de retourner ce bulletin dûment complété

Par mail : [julie.thomas@fefaur.com](mailto:julie.thomas@fefaur.com)

Par courrier : Féfaur - 18, rue Pasquier - 75008 PARIS

Nombre de  
places limité

## ENTREPRISE

Société : .....

Adresse : .....

CP : .....

Ville : .....

SIRET : .....

## PARTICIPANT(S)

Prénom et Nom

Fonction

Tél et e-mail

.....  
.....  
.....

## PERSONNE À CONTACTER CONCERNANT VOTRE STAGE

Nom : .....

Prénom : .....

e-mail : .....

N° de tél : .....

Fonction : .....

Demande de convention de formation,  
veuillez cocher la case

## ADRESSE DE FACTURATION

(SI DIFFÉRENTE DE CELLE-CI DESSUS)

Société : .....

Adresse : .....

CP : .....

Ville : .....

## RÈGLEMENT ET FACTURATION

Règlement à l'inscription par chèque à l'ordre de Féfaur ou par virement bancaire sur présentation de facture.

Pour un bon de commande ou un règlement par OPCO, reportez-vous aux conditions générales de vente. **Toute inscription implique l'acceptation des conditions générales de vente ci-jointes.**

## CONDITIONS TARIFAIRES 790 € HT pour 1 inscription

soit 948 € TTC dont 158 € de TVA (20%)

**15% de remise à partir de la 2ème inscription**

Toute inscription implique l'acceptation des conditions générales de vente ci-jointes

Fait à :

Le :

Signature du responsable Formation et cachet de l'entreprise



Le séminaire  
du 24 mars  
se jouera  
en ligne !

## VOTRE CONTACT

[julie.thomas@fefaur.com](mailto:julie.thomas@fefaur.com)  
+33 (0)4 66 26 87 69

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### 1. PRÉSENTATION

Société de conseil et d'études e-learning, Féfaur (siège social : 18 rue Pasquier - 75008 PARIS (France)) a sa déclaration d'activité de formation enregistrée sous le numéro 11 75 52779 75 auprès du préfet de région Ile de France.

### 2. OBJET

Les présentes conditions générales de vente (CGV) précisent les modalités de réservation et d'achat des actions de formation de Féfaur. Le fait de passer commande implique l'acceptation sans réserve des CGV, seules les conditions particulières accordées expressément par Féfaur pouvant y déroger.

### 3. FORMATIONS

Les dispositions du présent article concernent les formations interentreprises réalisées dans des locaux mis à disposition par Féfaur.

Inscription : une inscription ne sera considérée comme définitive qu'après réception du paiement intégral de la formation.

Remplacement d'un participant : Féfaur offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant.

Insuffisance du nombre de participants à une session : Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, Féfaur se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités, et de la reporter à une date ultérieure. À défaut que le Client puisse participer à cette nouvelle session, il pourra demander le remboursement de sa formation.

Documents contractuels : À la demande du Client, Féfaur peut adresser une convention de formation professionnelle établie en deux exemplaires dont un sera à retourner par le Client avec le cachet de l'entreprise. L'attestation de participation est adressée après la formation.

Programme : Féfaur se réserve de droit de modifier le programme tout en restant dans les objectifs et l'esprit du séminaire.

### 4. FACTURATION - RÈGLEMENT

Prix : Tous les prix sont exprimés en euros HT et TTC. Ils comprennent les deux pauses, le déjeuner et la documentation pédagogique au format numérique.

Facture : La facture est adressée au Client dès réception de l'inscription.

Paiement : Le paiement doit être effectué à l'inscription sur présentation de facture, par chèque ou virement bancaire ; l'accès à la salle de formation n'est possible qu'aux participants ayant acquitté le paiement de leur inscription.

Bon de commande : Si le Client émet un bon de commande, il devra le joindre impérativement avec le bulletin d'inscription.

Règlement par un OPCO : En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCO. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription que le Client retourne signé à FEFAUR. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par FEFAUR au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas à FEFAUR au premier jour de la formation, FEFAUR se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

### 5. ANNULATION PAR LE CLIENT

Les dates de formation sont fixées et sont bloquées de façon ferme.

Toute annulation doit parvenir à Féfaur impérativement par écrit. En cas d'annulation tardive par le Client d'une session de formation, des indemnités sont dues dans les conditions suivantes :

- Annulation communiquée moins de 30 jours et au moins 15 jours ouvrés avant la session : 30% du montant de la formation sera retenu au client.
- Annulation communiquée moins de 15 jours ouvrés avant la session : la totalité du montant de la formation sera retenue au Client.

### 6. LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉS DE FÉFAUR

La responsabilité de Féfaur ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel ou du prestataire fournisseur de la salle de formation. La responsabilité de Féfaur est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la formation concernée.

### 7. DONNÉES PERSONNELLES

Vous acceptez que les informations fournies dans le bulletin d'inscription puissent être exploitées par l'organisateur et les sociétés intervenantes pour le bon déroulement et l'organisation du séminaire.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès de rectification et d'opposition aux informations personnelles vous concernant, que vous pouvez exercer auprès de [data@fefaur.com](mailto:data@fefaur.com).

### 8. FORCE MAJEURE

Féfaur ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de Féfaur.

### 9. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Féfaur est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par Féfaur pour assurer les formations, demeurent sa propriété exclusive. À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord express de Féfaur. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés.

### 10. LITIGES

Les présentes CGV sont régies par le droit français. Toute contestation ou litige est de la compétence du Tribunal de commerce de PARIS.